

Histoire de la France expliquée aux enfants. Histoire de la Nation et Histoire de la Civilisation.

ATTENTION : CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

Numéro d'inventaire : 1997.01871

Auteur(s) : G. Duvillage

Type de document : livre scolaire

Éditeur : Bibliothèque d'Education (Paris)

Imprimeur : Imprimerie de la Bibliothèque d'Education, Paris

Date de création : 1913 (vers)

Description : relié, cartonnage couvert de papier vert clair imprimé en noir; dos toilé rouge avec étiquette-titre

Mesures : hauteur : 195 mm ; largeur : 130 mm

Notes : - éd. : sans mais il s'agit sans doute de la 1ère éd. [1913] - Préface de l'auteur pp 3-4 (volonté de simplicité et d'impartialité) Ecrit sous le pseudonyme : "G. Duvillage" - G. Duvillage est le pseudonyme pris par G. Clémendot après que le manuel publié en 1903 avec G. Hervé ait été interdit (1909) pour ses orientations socialistes et pacifistes. - Période traitée: de la Préhistoire à 1913 - Éd.: Bibliothèque d'Éducation, 15 rue de Cluny, Paris - ex libris ms en page de garde: "Roger Clouet 18-10-1919"

Mots-clés : Histoire et mythologie

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Cours moyen

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 320

Mention d'illustration

ill.

1. — **La candidature officielle.** — Le rétablissement du suffrage universel par Napoléon n'était qu'une grossière tromperie, car l'empereur n'hésita pas à employer les moyens les plus violents pour obliger le peuple à voter selon son bon plaisir.

Au moment des élections, l'empereur faisait connaître les candidats qu'il préférait. On désignait ces candidats sous le nom de *candidats officiels* ou candidats du gouvernement. Leurs affiches étaient faites aux frais de l'Etat. Les préfets, les évêques et les curés recommandaient de voter pour eux. Si un fonctionnaire était dénoncé comme ne soutenant pas le candidat officiel, il était impitoyablement révoqué. Tous les candidats, même ceux qui n'étaient pas candidats officiels, étaient obligés de promettre d'être fidèles à l'empereur.

Toute réunion électorale était interdite. Les préfets firent fermer des milliers de cabarets parce qu'ils prétendaient qu'on y causait de politique.

2. — **Persécution contre la presse.** — Napoléon III enleva toute liberté aux journalistes. Il supprima beaucoup de journaux. Il fit décider qu'aucun nouveau journal ne pourrait être publié sans son autorisation. Il fit souvent poursuivre les directeurs de journaux par les tribunaux pour ce qu'il appelait les fausses nouvelles, c'est-à-dire pour les nouvelles qu'il ne voulait pas laisser connaître.

3. — **La loi de sûreté générale.** — Un certain nombre d'Italiens haïssaient Napoléon III parce qu'il avait détruit la République romaine. En 1858, l'Italien *Orsini* tenta d'assassiner l'empereur en faisant éclater sous sa voiture une bombe qui ne l'atteignit pas, mais qui tua plusieurs personnes et en blessa beaucoup.

Aussitôt, Napoléon III fit voter contre les républicains la terrible *loi de sûreté générale* qui lui permettait de déporter sans jugement une foule de citoyens.

Les préfets reçurent l'ordre d'arrêter une vingtaine d'individus par département. Des ouvriers, des professeurs, des écrivains, des médecins furent déportés en Algérie par centaines, simplement parce qu'on les soupçonnait d'être républicains.

4. — **L'empire libéral.** — Petit à petit, malgré la candidature officielle, malgré l'interdiction des réunions, malgré la guerre

faite aux journaux, des députés adversaires de l'empereur furent élus. Ces députés de l'opposition étaient les uns royalistes légitimes.



Citoyens déportés en Algérie à la suite du coup d'État.

mistes, les autres royalistes orléanistes ; quelques-uns, comme *Jules Simon*, *Jules Favre*, *Gambetta*, étaient républicains.

Par crainte de cette opposition grandissante, Napoléon III consentit à accorder un peu plus de pouvoir aux députés et un peu plus de liberté à la presse.

En mai 1870, le peuple fut appelé à déclarer par un troisième plébiscite s'il approuvait les réformes faites par l'empereur, s'il désirait lui conserver le pouvoir et assurer la couronne à son fils.

Le ministre *Emile Ollivier* fit publier que si la majorité votait non, ce serait la guerre civile.

Aussi la majorité vota *oui*. Il y eut plus de 7 millions de *oui* contre un million et demi de *non*.

RÉSUMÉ. — Napoléon III porta atteinte à la liberté des citoyens par la candidature officielle, par l'interdiction des réunions électorales, par les persécutions contre la presse et par les déportations sans jugement.

Vers la fin de son règne, il se montra un peu plus libéral.

QUESTIONNAIRE. — 1. Parlez de la candidature officielle. — 2. Pourquoi Napoléon III fit-il fermer beaucoup de cabarets ? — 3. Comment l'Empereur persécuta-t-il la presse ? — 4. Qu'est-ce que la loi de sûreté générale et quels furent ses effets ? —